Lettre d'info n°11
Janvier 2017

Embellissons la Touraine

Label des Villes et Villages Fleuris

Opération financée par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire dont il a délégué l'organisation à la Société d'Horticulture de Touraine.

Actualités

Les espaces verts en ville, une priorité n° 1

Selon une enquête Unep-Ifop de 2016, plus de 8 français sur 10 veulent vivre près d'un espace vert et 6 sur 10 estiment que créer des espaces verts devrait être la priorité n° 1 de leur ville.

Les premiers labels «Végétal local»

Onze producteurs, pépiniéristes, semenciers et récolteurs ont reçu le label «Végétal local» pour valoriser leurs végétaux sauvages d'origine locale. Lancés en 2015, les labels «Végétal local» et «Vraies messicoles» visent à garantir l'origine locale d'un végétal sauvage sur le marché. Ils ont été créés à l'initiative de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, de l'Association Française Arbres Champêtres et agroforesteries et de Plante & Cité pour répondre aux enjeux écologiques et économiques de la restauration des milieux. Ce label garantit pour les plantes, les arbres, les arbustes sauvages bénéficiaires :

- leur provenance locale, au regard d'une carte des 11 régions biogéographiques métropolitaines (et des régions biogéographiques d'outre-mer), avec une traçabilité complète ;
- la prise en compte de la diversité génétique dans les lots de plantes et d'arbres porteurs du signe de qualité ;
- une conservation de la ressource (plantes et arbres mères) dans le milieu naturel, malgré les collectes

(Horticulture et Paysage n° 171 - avril 2016 et n° 168 - janv 2016)

Plan national d'actions «France, Terre de pollinisateurs»

Afin de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs en faveur des insectes pollinisateurs sauvages, il a été signé 7 conventions d'engagement avec Voies navigables de France, le Domaine national de Chambord, Réseau de Transport d'Electricité (RTE), la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Parcs nationaux de France, l'INRA et l'ONF. Ils se sont engagés à de nombreuses actions en faveur des pollinisateurs parmi lesquelles :

- augmenter la ressource florale ;
- promouvoir des pratiques vertueuses ;
- perfectionner la gestion forestière pour la rendre plus favorable à ces espèces ;
- soutenir et développer des études scientifiques sur les insectes pollinisateurs sauvages afin d'aboutir à des solutions opérationnelles de conservation (impact de l'artificialisation des terres sur la biodiversité, rôle des insectes dans la pollinisation des cultures et de la végétation non agricole, rôle de la forêt comme réservoir à pollinisateurs) ;
- conforter l'animation du Concours général agricole des prairies fleuries ;
- appuyer la diffusion et le déploiement du dispositif innovant qu'est «l'hôtel à abeilles».

www.developpement-durable.gouv.fr
(Horticulture et Paysage n° 171 – avril 2016)

Phyto : la législation change au 1er janvier 2017

A compter du 1er janvier 2017, la réglementation d'usage des produits phytopharmaceutiques évolue pour les espaces verts, les lieux publics et la voirie. Ainsi, on ne pourra utiliser que :

- les produits de biocontrôle
- les produits portant la mention Utilisable en Agriculture Biologique (UAB)
- les produits à faible risque (c'est-à-dire ne contenant que des substances à faible risque au sens du règlement 1107/2009)
- les produits de synthèse dans les zones étroites ou difficiles d'accès, ou pour des raisons de sécurité (exception prévue par la Loi de Transition Energétique, qui devra faire l'objet d'un(e) décision/arrêté municipal).

Toutefois, les cimetières, les terrains de sport et les stades ne sont pas concernés par cette évolution législative.
(Horticulture et Paysage n° 173 - juin-juillet 2016)

Flash Info : Le Trophée du Département Fleuri en Indre-et-Loire vient d'être à nouveau obtenu pour une durée de 5 ans.
Merci à toutes les communes participantes pour leur implication !

Société d'Horticulture de Touraine
35 boulevard Tonnellé - 37000 Tours
Tél : 02 47 49 26 48
Mail : shotfleurissement37@wanadoo.fr
Site : www.shot37.org / www.embellissonslatouraine.fr

TOURAINE LE DÉPARTEMENT

Label des Villes et Villages Fleuris

Placé sous le signe des fleurs, de l'environnement, du cadre de vie et de l'accueil, il traduit une qualité de vie et témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente pour offrir une image et un environnement favorables à l'attractivité touristique, résidentielle et économique.

Dossier

Informations du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)

Partager notre ambition pour le label des Villes et Villages Fleuris

Depuis sa création, il y a plus de 50 ans, le label Villes et Villages Fleuris a progressivement gagné en notoriété pour devenir le premier à être reconnu par les Français. Au fil des ans, ses critères d'attribution se sont enrichis pour en faire aujourd'hui un outil clé d'orientation de vos politiques locales. Celui-ci s'inscrit plus que jamais dans une dynamique globale au profit de tous : habitants, services communaux, entreprises, futurs résidents et touristes.

Prenant en compte les enjeux écologiques et économiques liés à la gestion comme à l'aménagement des espaces paysagers, notre label est une source de fierté pour les communes qui l'obtiennent. Il est aussi le symbole d'une qualité de vie, qui en fait un facteur d'attractivité majeur.
Le CNVVF travaille main dans la main avec ses partenaires régionaux et départementaux pour que chacun de ses adhérents en retire des bénéfices concrets. **En rendant la cotisation obligatoire dès 2017 pour les communes labellisées, notre volonté est d'aller encore plus loin, en vous permettant de participer activement au rayonnement de votre label.**
Adhérer au CNVVF, c'est nous permettre de disposer des moyens nécessaires à la poursuite des missions de notre association en matière d'organisation, de communication et d'animation du réseau Villes et Villages Fleuris. Nous assurons un travail régulier d'audit et d'échange avec les responsables du label dans les régions, les départements et au niveau local.
Le CNVVF a mis en place des formations sur le terrain, mais aussi via une plate-forme d'e-learning pour accompagner les jurés nationaux, régionaux et départementaux dans la bonne évaluation des critères d'attribution du label. Demain, toutes ces missions seront renouvelées et renforcées. Nous allons dès 2017, et grâce à l'adhésion de tous, développer de nouveaux services à valeur ajoutée pour votre commune.
L'adhésion au CNVVF est fonction du nombre d'habitants comme suit :

- commune de moins de 1 000 habitants : 90 €
- commune de 1 001 à 5 000 habitants : 200 €
- commune de 5 001 à 30 000 habitants : 400 €
- commune de 30 001 à 80 000 habitants : 800 €
- commune de plus de 80 000 habitants : 1 100 €

Guide pratique pour petites communes

Pour mobiliser les petites communes, le CNVVF publie un guide pratique. Chantal Lambert, directrice de l'association d'élus locaux coordonnés par le ministère du Tourisme, en résume le message : «Tout le monde peut y arriver. La complexité apparente de notre nouvelle grille d'évaluation ne condamne pas à une mise en œuvre compliquée. Elle invite à réfléchir à la transversalité de l'action territoriale autour du thème de la nature en ville.»
(Paysage Actualités n° 386 – fév 2016)

Bien intégrer son mobilier urbain

Inscrit dans la grille de notation du jury du CNVVF, l'intégration du mobilier urbain au sein de l'espace public doit répondre à plusieurs enjeux. Il doit passer par l'harmonisation du mobilier en fonction du type d'espace mais également proposer des lignes esthétiques qui correspondent aux besoins et à la vocation des différents lieux de la commune. Le mobilier urbain participe activement à la qualité des ambiances paysagères d'une commune.
(Les cahiers du fleurissement n° 45 – fév 2015)

Dossiers d'inscription, règlements, fiches techniques, plaquettes...à télécharger sur le site :
www.embellissonslatouraine.fr

Témoignage : Bueil-en-Touraine

La commune cumule les prix en 2016 :
. prix départemental de 1re participation
. prix départemental du jardinier
. prix régional du cœur de village.

Bueil en Touraine

Bueil en Touraine

La commune - 350 habitants environ - se situe dans le Pays de Racan à la limite de la Sarthe dans la vallée du Long. Le village est dominé par une imposante collégiale construite par une famille de seigneurs du même nom. La volonté du conseil municipal de la mettre en valeur remonte à quelques années. Après 2 tranches successives de cœur de village, à l'occasion desquelles les réseaux électriques ont été enfouis, nous avons planté des végétaux en pied de mur à l'emplacement des trottoirs. L'idée en était venue après des visites dans des villages fleuris : Yèvre-Le-Chatel, Le Coudray-Macouard, Giverny. Nous avons commencé à planter il y a 3 ans. Nous avons participé, cette année pour la 1re fois, au concours des villages fleuris. Nous considérons nos récompenses comme des encouragements à faire mieux et plus dans l'avenir. Nous prévoyons d'ailleurs une 3e tranche de cœur de village dans les 2 prochaines années pour mettre en valeur une autre partie du bourg, là en particulier où un petit ruisseau la traverse. Nous souhaitons rendre le village plus accueillant aux habitants, bien sûr, mais aussi aux visiteurs et randonneurs toujours plus nombreux.

Conseils de professionnels

3 bonnes raisons de diversifier les plantations d'alignements

✓ Limiter les risques sanitaires et adapter les arbres aux changements climatiques : les évolutions attendues du climat dans les prochaines décennies vont avoir un impact très profond et imprévisible sur le comportement des arbres : disparition de certaines espèces, développement de nouvelles pathologies... Or la monoculture fait le lit de développements épidémiques catastrophiques. Dans ces conditions, l'introduction de toujours plus de diversité dans les patrimoines arborés urbains et forestiers, mais aussi dans les arbres d'alignement est un réflexe de bon sens. On considère comme seuil de prudence de ne pas avoir plus de 10 % d'une espèce (par exemple érable champêtre), 20 % d'un genre (par exemple les platanes) et 30 % d'une famille (par exemple les fagacées) dans la composition d'un patrimoine arboré urbain.

✓ Diversifier pour renouveler les ambiances urbaines : les plantations d'alignements qui accompagnent la construction de nouveaux quartiers gagneraient à être davantage diversifiées afin de mieux s'adapter à la variabilité des contraintes de cohabitation avec le bâti. Le choix de la diversité de formes, d'essences et de compositions peut enfin être mis à profit pour améliorer la perception de la hiérarchie des voies d'un quartier.

✓ Limiter les problèmes d'allergie et prendre en compte le bon sens des habitants : certains choix de conception des plantations peuvent concourir à limiter les risques, notamment dans le cas de la diversification des alignements d'arbres. En effet, utiliser plusieurs essences permet de limiter la concentration de pollen et donc des réactions allergiques, car les floraisons sont souvent décalées.

Remarque : la conservation de quelques arbres matures en bonne santé dans une opération de renouvellement d'un alignement permet de garder ponctuellement l'ombre que les jeunes arbres voisins mettront des années à apporter.

(Tiré de Horticulture et Paysage n° 166 - oct 2015)

Des plantes allélopathiques

Les plantes allélopathiques diffusent des composés phytotoxiques, soit au niveau de leurs racines, comme le thym avec son exsudat racinaire, soit à la surface de leurs feuilles. Ces composés inhibent la germination de certaines plantes, on parle d'allélopathie sélective. La plupart des adventices sont très sensibles à ces composés ce qui fait de ces couvre-sols de véritables alliés du jardinier. Quelques années sont néanmoins nécessaires pour qu'elles libèrent efficacement leurs composés et empêchent la germination de nouvelles mauvaises herbes. Un paillage est donc nécessaire pour limiter l'entretien en attendant que l'allélopathie prenne le relais. Nombreuses sont les aromatiques qui présentent ce pouvoir : romarin, origan, sariette... Mais aussi quelques variétés de sauges ou d'achillées qui sont aussi très ornementales. Une raison de plus de planter des aromatiques dans nos espaces publics.

(Les cahiers du fleurissement n° 57 - mai 2016)

Nourrir les oiseaux avec les vivaces !

Au fil des saisons, certaines vivaces (asters, rudbeckias, tournesols...), élégantes en été, mais aussi en hiver, deviennent, une fois fanées et montées en graines, un réservoir alimentaire d'importance pour les oiseaux des villes. Ils trouvent aussi des insectes venus chercher refuge parmi la végétation. C'est le cas des acanthes, des fenouils vivaces, des roses trémières, des monardes...

(Les cahiers du fleurissement n° 53 - janv 2016)

Embellissons la Touraine

Un jardin d'idées

Idées d'association de plantes

Beaumont-en-Véron : *Photinia x fraseri 'Red Robin', Tagètes Signata 'luna, Eryngium agavifolium, canna tropicana, chou 'Autoro', Miscanthus sinensis 'variegata', Ipomée batatas 'Margarita', Agastache 'Golden jubilée', Solanum rantonetti 'variegata', Verbena bonariensis*

Montlouis-sur-Loire : *Impatiens 'sunpatiens Vig', Artémésia ludo 'Silver Queen', Chou 'Noir de Toscane', Miscantus sinensis zebrinus, Sauge darcii, Zinnia scarlet flame, Caesalpinia Gilliesii, Zinnia profusion, Artemisia Stelleriana « Kew «, Begonia 'Doublet red', Datura, Anthémis blanc Héliotrope Peruvianum*

Des vivaces inratables

Incontournables pour une gestion plus économe des espaces verts, les plantes vivaces demandent souvent un peu d'attention pour renouveler leur intérêt d'année en année. Mais certaines d'entre elles sont particulièrement faciles d'entretien et nous offrent une longévité de floraison exceptionnelle.

Pour fleurir l'hiver :

L'*Ipheion* 'Alberto Castillo' fleurit de l'hiver à la fin du printemps en petites fleurs étoilées. L'associer avec des graminées bronze (*Carex comans* 'Kupfer-flamme') ou les roses de Noël (*Helleborus ballardiae* 'Candy love'), deux variétés résistantes.

Pour une couverture fleurie :

Tiarella 'Running Tiger' colonise rapidement les surfaces formant des tapis de feuilles semi-persistantes vert-foncé. La floraison vaporeuse dure d'avril à juillet. Elle préfère les expositions mi-ombragées et supporte les terrains argileux s'ils sont bien drainés. Sa floraison apporte de la légèreté aux couvre-sols à feuillage très décoratif comme la *Pulmonaria* 'Trevi Fountain', l'*Epimedium perralchicum* 'Fröhnleiten' ou encore l'Heuchera 'Paris'.

Pour des sols maigres et caillouteux :

L'*armeria* 'Joystick Red' est plus originale, plus haute et florifère plus longtemps que l'armérie maritime (gazon d'Espagne) classique. Très résistante, elle s'habille d'une floraison en pompons pourpre de mai à septembre. L'associer avec des couleurs plus claires comme l'*Agastache rugosa* 'Alabaster', aux épis dressés oscillant entre le vert et le blanc.

L'*Achillea filipendulina* 'Cloth of Gold' et 'Moonshine' aux floraisons jaune à orangé sur feuillage grisâtre. A associer avec *Centranthus ruber* 'Albus' et la vivace *Euphorbia seguieriana* ssp. Niciciana aux couleurs plus acides.

Pour fleurir jusqu'à l'automne :

L'*Aster* 'Little Carlow', variété d'1 m de hauteur couverte de fleurs bleu-lilas en automne, est une plante mellifère très résistante aux maladies. On peut l'associer avec la *Verbena bonariensis* (vivace à la longévité de floraison exceptionnelle) et avec *Coreopsis grandiflora* 'Mayfield Giant'.

Autre plante longévive, l'Anémone 'Wild Swan' qui s'épanouit même à l'ombre, de juillet jusqu'aux gelées de novembre. Association intéressante avec la *Persicaria amplexicaulis* 'Dark Red'®.

Quelques conseils

- Éviter de planter les végétaux trop tard pour que les plantes puissent se développer avant les stress hydriques estivaux. A partir de fin mai, aussi robuste que soit leur genre, les vivaces nouvellement plantées auront besoin d'eau pour bien reprendre.
- À la plantation, respecter les densités de plantation préconisées. Plantées trop serrées, les vivaces vigoureuses s'expriment difficilement et étouffent les espèces les moins compétitives.
- Ne pas rabattre trop tôt les vivaces à l'automne. Il faut laisser aux plantes le temps d'emmagasiner suffisamment d'énergie pour résister à l'hiver. Dans le doute, il vaut mieux tailler au printemps, au moment de la reprise de la végétation.

(Tiré des Cahiers du fleurissement n° 60 – oct 2016)

Euphorbia seguierana Niciciana

« Aster 'Little Carlow'»

Réalisation et crédits photos : SHOT - Coordination : Service environnement du Conseil départemental d'Indre-et-Loire
Mise en page et impression : Imprimerie CD37 - 01-2017